

Département d'Eure-et-Loir / Arrondissement de Chateaudun / Canton d'Orgères-en-Beauce  
COMMUNE D'ORGERES-EN-BEAUCE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du 18 novembre 2008

Le dix huit novembre deux mil huit à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 7 novembre s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gilles CROSNIER, Maire. Etaient présents : MM. Gilles CROSNIER, Michel BOURGEVIN, Thierry BOURGEVIN, Philippe LACHON, Annick GOUILLARD, André BRUNEAU, Roger HUDEBINE, Marc ROUGET, Soline PHILIPPE, Frédéric LEGOURD, Daniel POINTEREAU, Jean-Lou GRANDVILLAIN.

Etaient absents : Mme Mélina TRAVERS (pouvoir à M. Gilles CROSNIER) MM. Philippe JOSEPH et Olivier FABBRO.

formant la majorité des membres en exercice.

Madame Annick GOUILLARD a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal a délibéré sur les objets ci-après :

#### EXTENSION DE LA MAISON DE LA BEAUCE – RACHAT LOGEMENTS OPAC

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'état d'avancement du projet de réaménagement de la Maison de la Beauce.

Concernant le rachat par la commune des 3 logements appartenant à l'OPAC situés 1, Place de Beauce au prix de 97 000 €, le Maire rappelle que le sujet a été plusieurs fois évoqué et que la majorité du Conseil n'est pas favorable à cette acquisition.

Pour clore définitivement ce sujet, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de procéder à un vote à mainlevée.

Après différents échanges, le Conseil Municipal, par 10 voix contre et 3 abstentions, décide de ne pas procéder à l'acquisition dudit immeuble.

Par ailleurs, il donne son accord pour mettre à disposition de l'Association, pendant la période des travaux, une salle de la Mairie pour l'accueil du personnel administratif et une salle de la Maison des associations pour y organiser ponctuellement des ateliers pédagogiques à destination des scolaires et des conférences.

#### RENFORCEMENT DES RESEAUX A.E.P. et GAZ, ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS

RUE DE LA GARE, RUE DE CARTON ET RUE DES ECOLES

#### MARCHE DE TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de travaux à réaliser rue de la Gare, rue de Carton et rue des Ecoles comprenant le renforcement des réseaux A.E.P. et GAZ et l'enfouissement des réseaux aériens a fait l'objet d'une consultation d'entreprises et communique le résultat de l'appel d'offres ouvert.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre

économiquement la plus avantageuse.

Il autorise le Maire à signer le marché relatif aux travaux avec l'entreprise « Groupement DHENNIN-EXEAU » pour un montant de 245 844 € HT, 294 029.42 € TTC et toutes pièces s'y rapportant.

Il sollicite à cet effet la subvention la plus élevée possible auprès de Monsieur le Président du Conseil Général.

#### MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Considérant que le montant des travaux à effectuer est inférieur à l'estimation initiale du maître d'œuvre, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le nouveau marché établi par le bureau d'études techniques Gérard Legrand d'un montant de 13 750 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce nouveau marché de maîtrise d'œuvre.

Il sollicite à cet effet la subvention la plus élevée possible auprès de Monsieur le Président du Conseil Général.

#### ACHATS ET TRAVAUX DIVERS

##### GENDARMERIE - PLANTATION D'UNE HAIE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la gendarmerie a demandé pour des raisons de sécurité et d'intimité des familles la plantation d'une haie végétale en bordure d'enceinte de la caserne.

Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord sous réserve que la haie soit plantée à l'intérieur de la clôture et qu'elle soit entretenue par la gendarmerie

Il charge Monsieur le Maire de demander des devis.

##### STATION D'EPURATION – CONVENTION DE SERVITUDE ERDF

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la convention de servitudes à passer entre Electricité Réseau Distribution France (ERDF) et la Commune d'Orgères pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique « station d'épuration » affecté à l'alimentation de la station d'épuration et du réseau de distribution publique d'électricité.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la convention de servitudes telle que proposée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

##### STATION D'EPURATION – CONVENTION DE SERVITUDE POUR LA REALISATION ET L'ENTRETIEN EN TERRAIN PRIVE NON BATI D'UNE CANALISATION DE TRANSFERT

Dans le cadre de la réalisation et l'entretien de la canalisation de transfert entre l'ancienne et la nouvelle station d'épuration, le Conseil autorise le Maire à signer la convention de servitudes qui sera rédigée par acte authentique devant notaire. Les frais seront à la charge de la Commune.

##### ENFOUISSEMENT DE RESEAUX

Le Conseil est favorable à l'étude d'un projet d'enfouissements des réseaux aériens à intervenir en 2010 dans le secteur de la rue Nationale (Entrée Est d'Orgères).

##### LOCATION DE LOGEMENTS

### 3, RUE DES ECOLES

Le Conseil révisé le prix du loyer mensuel à dater du 01/12/2008.

### LOGEMENT DE L'ARSENAL

Après que l'intéressé ait quitté la salle, le Conseil renouvelle le contrat d'occupation et révisé le loyer mensuel

à dater du 01/01/2009.

## DEMANDES DE SUBVENTIONS

### FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION

Le Conseil sollicite la subvention maximum à laquelle peut prétendre la Commune sur le fonds départemental de péréquation pour les investissements 2008.

### TELETHON

Le Conseil décide de participer au téléthon 2008 et vote une subvention de 150 € en faveur de l'association française contre les myopathies (AFM).

### FAMILLES RURALES

Monsieur le Maire communique à l'assemblée un courrier de l'association Familles rurales sollicitant une aide de la Commune pour l'organisation d'un séjour pendant les vacances de Toussaint pour les adolescents de 12 à 17 ans sur le thème « Les plaines de Beauce ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote une subvention exceptionnelle de 700 € en faveur de l'association.

### AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

Le Conseil décide de prendre en charge les repas de Sainte-Barbe des sapeurs-pompiers qui aura lieu le 6 décembre 2008 à Terminiers.

Par ailleurs, il ne donne pas suite à d'autres demandes émanant de l'Association départementale éducative du tribunal pour enfants et de l'ANERVEDEL.

### STAGES D'INITIATION AUX PRATIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES (CIRQUE ET BOXE)

Monsieur le Maire confirme à l'assemblée que le Pays de Beauce a donné son accord pour que la Commune d'Orgères accueille le cirque Joubinaux dans la semaine du 2 au 7 mars 2009. Le Conseil fixe les modalités financières.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### REINTEGRATION FRAIS D'ETUDE CŒUR DE VILLAGE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les frais d'étude du cœur de village dont les travaux sont désormais pris en charge par la Communauté de Communes doivent être amortis, propose de fixer la durée d'amortissement à 5 ans à partir de 2008 et procède aux modifications budgétaires.

### PLACEMENT DE FONDS – DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil donne délégation au Maire, en matière de placement de fonds concernant les disponibilités de trésorerie. Cette délégation est valable pour toute la durée de son mandat, conformément aux dispositions de l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

### VENTE DE PIZZAS

Il autorise « Les Pizzas du Moulin Rouge » à exercer leur activité de vente de pizzas et autres produits cuisinés en camion magasin sur le marché le samedi matin.

#### ELECTIONS PRUD'HOMALES

Le tour de garde pour les élections qui se dérouleront le mercredi 3 décembre prochain est établi.

#### OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Monsieur le Maire suggère à l'assemblée de modifier les jours et les heures d'ouverture de la mairie au public.

Après discussion, le Conseil, à l'unanimité, est favorable à la proposition.

A compter du 1er décembre 2008, l'ouverture au public du secrétariat de mairie se fera :

- du lundi au jeudi de 9 heures à 12 h 30
- le vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

#### ACHAT DE DEBRIFILLATEURS

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'acquisition de deux débrifillateurs et sollicite la participation du Conseil Général d'Eure-et-Loir pour cette acquisition.

#### INFORMATIONS DIVERSES

L'assemblée est informée :

- de divers travaux de démolition à prévoir
- du courrier de la D.D.E. section ATESAT au sujet de la relance adressée à l'entreprise Maisière pour les travaux de voirie communale rue de Bellevue et rue du Gué-Barrault. La Commission des travaux se réunira le 4 décembre
- de la visite de la station d'épuration de Berchères-les-Pierres le 5 décembre
- de l'envoi de différents courriers au Conseil Général (Subdivision des grands itinéraires) pour la réfection de la RD 927, à la SNCF pour la dégradation des passages à niveaux, à des administrés de la Commune pour les aboiements excessifs et la dangerosité des chiens classés
- de la nouvelle appellation des écoles : l'école maternelle s'appellera « l'école des petits pas » et l'école primaire « l'école des blés dorés ».
- de la pose des illuminations de fin d'année
- de l'état d'avancement du futur site internet de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Pour publication et affichage, le 21 novembre 2008

Le Maire, Gilles CROSNIER